

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 86.B

Médiathèque
d'agglomération -
Construction de la
Médiathèque :
demande de
subvention auprès de
l'Etat

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 86.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Par délibération n°34.B du 3 avril 2009, le bureau communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel de la construction de la Médiathèque incluant les demandes de subvention auprès des différents partenaires.

Par délibération n° 15. B du 23 mars 2011, le bureau communautaire a validé l'Avant Projet Définitif du projet de construction de la Médiathèque du Grand Angoulême soumis par l'agence LOCI ANIMA, sis 92 rue de Rochechouart à Paris.

L'accord du versement de la subvention de l'Etat pour la construction de la médiathèque d'agglomération au titre de la DGD – CONCOURS PARTICULIER 2^{ème} tranche, repose sur les engagements suivants :

- La Médiathèque du Grand Angoulême desservira les 110 000 habitants des quinze communes qui constituent l'Agglomération. Elle s'inscrira au sein du Réseau Informatisé de Lecture Publique mis en œuvre en 2007, qui rassemblera à l'ouverture de la Médiathèque sept communes et une dizaine de médiathèques de proximité.
- La construction se déroulera en une seule tranche, les travaux débutant dès notification des marchés attribués aux entreprises. La durée prévue des travaux est de 22 mois avec une livraison du bâtiment en 2013.
- Les moyens de fonctionnement attribués à la Médiathèque garantiront un haut niveau de service public. La médiathèque sera au minimum ouverte 5 jours par semaine en horaires continus de la matinée à la soirée avec une amplitude de 45 heures hebdomadaires. L'objectif d'une ouverture six jours sur sept avec une amplitude de 49 heures hebdomadaires sera recherché de même que l'ouverture le dimanche.
- Pour assurer ces objectifs l'équipe devra être composée d'un nombre suffisant d'agents dans une fourchette entre 40 et 47 agents. Une attention particulière sera apportée à la qualification, le nombre de personnels qualifiés de catégories A ou B devant atteindre 50 % de l'effectif final. Le budget d'acquisition annuel de documents devra permettre de renouveler la collection à hauteur de 8 à 10 % de l'existant.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 juin 2011,

.../...

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 27 juin 2011